Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF) SUR LES COMPTES 2006

L'organe de révision recommande au Parlement d'approuver les comptes 2006

Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2006, malgré une réserve formulée dans son rapport d'audit. Le Conseil d'Etat a pris connaissance des conclusions de ce rapport et prendra position prochainement sur la réserve émise.

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par la Chambre Fiduciaire. Ces travaux répondent à la volonté du Gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

Il est précisé que l'audit réalisé par le CCF a été effectué pour la première fois selon les dispositions de la nouvelle loi sur les finances du 20 septembre 2005 entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Il y a lieu de rappeler que la nouvelle loi apporte des innovations dans les principes de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes. Les notions de patrimoine administratif et financier ont été également introduites. De plus, les principes d'évaluation des actifs sont dorénavant clairement définis.

Selon l'appréciation du CCF, les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2006 sont conformes à la loi sur les finances vaudoises, avec la réserve suivante: " Depuis 1998, le CCF considère que les procédures comptables et le système d'information en place ne sont pas suffisants pour s'assurer avec sécurité de la régularité des comptes de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Ces constats ne pourront être résolus que par la mise en oeuvre complète de la nouvelle application de perception, ce qui amène le CCF à renouveler sa réserve. "

Le CCF relève néanmoins avec satisfaction la nouvelle approche d'évaluation des débiteurs fiscaux. Dans son rapport au Grand Conseil, le CCF formule également une remarque sur des éléments qui ne sont pas de nature à affecter significativement les comptes annuels. Ces éléments ont trait à la mise en place de systèmes de contrôle

interne (SCI) au sein de l'administration vaudoise, ainsi qu'à la surveillance à exercer par les services sur les subventions octroyées.

Le CCF a également délivré son rapport d'activité 2006, qui comprend notamment un inventaire des rapports délivrés dans le courant de l'année 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2007

DFIN, Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonal des finances (021 316 19 70)